

la reconnaissance des acquis de formation et son impact au secondaire

par PAUL VACHON

Directeur de l'évaluation pédagogique
Ministère de l'Éducation du Québec

Il n'est peut-être pas toujours inutile de revenir au sens premier des mots. Dans le mot reconnaissance, il y a d'abord le sens d'« action de reconnaître ». Dans le mot reconnaître, il faut retenir le sens d'« admettre comme vrai, réel ». Enfin, dans le mot acquis, il y a à la fois les sens de « savoir » et d'« expérience ». Comme le rappelle la Politique d'éducation permanente du ministère de l'Éducation du Québec, la *reconnaissance des acquis* est « une activité qui permet de traduire dans un titre (diplôme, certificat, attestation, unité ou « crédit ») des connaissances et des habiletés, quelles qu'aient été les modalités ou les méthodes d'apprentissage ».

Il n'y a là rien de très nouveau pourrions-nous dire. De tout temps, les systèmes d'éducation ont voulu *reconnaître* les apprentissages (les savoirs, les savoir-faire). L'école qui émet un bulletin en fin d'année, qui indique que tel élève a satisfait aux exigences du programme de mathématique de 3^e secondaire, fait de la reconnaissance d'acquis. Le ministère qui délivre un relevé de notes (ou un bulletin cumulatif) reconnaît ainsi les acquis de formation. La reconnaissance des acquis n'est donc pas un nouveau « gadget » préconisé par le Ministère pour se donner meilleure conscience dans un contexte économique difficile dont le syndrome le plus percutant est le fort taux de chômage.

Ce dont nous parlons ce sont plutôt de *modalités nouvelles* pour permettre au système de *mieux* reconnaître les acquis scolaires et expérimentiels des personnes, de façon à leur permettre de donner plus facilement suite à leurs projets, soit principalement :

- continuer des études ou
- obtenir ou conserver un emploi.

Il est important que ces modalités soient recherchées dans un contexte qui permette de conserver aux diplômes ou attestations émis une crédibilité entière et une reconnaissance sociale non équivoque. À ce sujet, une série d'articles parue dans le *New-York Times*, l'été dernier, démontrait qu'au Japon, plus de 90% des jeunes quittaient l'école avec leur diplôme d'études secondaires en mains. Ce taux est d'environ 75% aux États-Unis et se situe entre 60% à 65% au Québec.

Il y a bien sûr, quelque motif d'être inquiet. Le danger toutefois est de s'alarmer au point où l'on serait tenté de régler mécaniquement une telle situation. Une dose somme toute assez minime d'irresponsabilité, de complaisance et d'opportunisme suffirait, à l'intérieur d'une période de deux ans, pour corriger artificiellement le problème et à nous placer dans les tout premiers rangs parmi les pays industrialisés. Il faut plutôt travailler dans un contexte de grande rigueur, sans nous leurrer nous-mêmes ni leurrer la population que nous desservons.

Une telle approche crée un impact sur nos attitudes, nos comportements, nos procédures, voire notre réglementation en matière de reconnaissance des acquis de formation. Ce sont diverses facettes de cet impact que j'examinerai maintenant avec vous, et principalement :

- les programmes de formation ;
- la transférabilité des apprentissages ;
- l'harmonisation des pratiques D.G.E.A. D.G.D.P.* ;
- la délivrance du D.E.S.* par l'administration d'une batterie de tests ;
- le cas des décrocheurs et les élèves en difficulté ;
- les unités capitalisables ;
- les ressources nécessaires.

1. Les programmes de formation

L'orientation retenue par le gouvernement est que la reconnaissance des acquis doit se faire en fonction des programmes de formation existants. Concrètement, cela veut dire que :

* D.G.E.A. = Direction générale de l'éducation des adultes
D.G.D.P. = Direction générale du développement pédagogique
D.E.S. = Diplôme d'études secondaires

- il faut évaluer les acquis des personnes dans tous les champs disciplinaires identifiés dans les exigences de délivrance du diplôme ;
- le niveau d'apprentissage exigé est celui indiqué par les objectifs des programmes d'études en vigueur.

L'évaluation devra tenir compte de la diversité des cheminements — apprentissages scolaires, expérimentiels, ou autodidactes — mais le fondement devra demeurer le même.

2. La transférabilité des apprentissages

Dans un système complet — les Américains diraient « *comprehensive* » — de reconnaissance des acquis, les apprentissages déjà réalisés doivent pouvoir être transférables vers tout système « *sectoriel* » de reconnaissance, c'est-à-dire qu'on devrait retrouver le plus grand décroisement entre les mécanismes de la D.G.E.A., de la D.G.D.P. et d'un G.E.D.* (version québécoise), par exemple.

Le principe général en cause est qu'il ne faudrait jamais imposer à une personne de démontrer à nouveau sa compétence pour des apprentissages déjà reconnus antérieurement par une instance autorisée, sous prétexte que les programmes ne sont pas tout à fait les mêmes, que les codes sont différents, etc.

3. L'harmonisation des pratiques D.G.E.A. - D.G.D.P.

Une des conséquences que nous imposent les deux principes mentionnés plus haut est la nécessaire harmonisation des programmes de formation (entendons ici les objectifs d'apprentissage) et des exigences de délivrance du diplôme d'études secondaires pour toutes les clientèles visées — et ici je veux parler surtout de la clientèle dite « *régulière* » ou jeune et de la clientèle adulte.

En ce qui concerne les programmes d'études, il y a danger de confondre objectifs et processus d'apprentissage et conclure que c'est impossible. Nous aurons besoin de beaucoup de discernement, de sobriété et de créativité pour sortir de nos chapelles, retrousser nos manches et réaliser ce qui apparaissait hier encore — et qui apparaît peut-être encore à certains — comme une sorte de mission impossible.

* G.E.D. = « *General Education Development* », tests américains qui ont été traduits en français et qui sont présentés ailleurs dans ce numéro.

Il faudra aussi harmoniser nos pratiques en ce qui concerne les exigences de délivrance du diplôme d'études. Nous avons peut-être eu jusqu'à maintenant la bonne conscience de « vouloir respecter les clientes » et le souci « hygiénique » de ne pas bousculer des pratiques éprouvées, mais nous ne convainçons pas la population encore longtemps que les exigences pour délivrer un D.E.S. ne sont pas les mêmes selon qu'on est jeune ou adulte. Et cette situation n'ira qu'en s'aggravant avec l'implantation du nouveau régime pédagogique du secondaire (« jeunes »).

De mêmes exigences devraient pouvoir tenir compte des cheminements diversifiés (acquis scolaires, autodidactes ou expérientiels) et c'est d'avantage ici que devraient être investies nos énergies créatrices et respectueuses des différences.

4. La délivrance du D.E.S. par l'administration d'une batterie de tests

Depuis 1976, le Ministère délivre une attestation de scolarité de 5^e secondaire aux adultes qui rencontrent les exigences d'une batterie de tests administrés à cette fin. Cette attestation satisfait les besoins des personnes qui ont besoin d'un « équivalent » du D.E.S. pour postuler ou conserver un emploi. Cette pratique a été établie dans un contexte bien précis et pour répondre à des besoins bien spécifiques. Il faut toutefois lever l'ambiguïté que comporte cette pratique et aller plus loin.

L'adulte autodidacte doit avoir la possibilité de démontrer qu'il a l'équivalent de la formation exigée d'un candidat au diplôme d'études secondaires, sans nécessairement devoir se soumettre à une série de cours ou à des épreuves élaborées pour des élèves qui ont eu un cheminement scolaire « régulier ». Il faut permettre aux adultes sans diplôme et souvent sans scolarité d'avoir accès à des tests conduisant à la délivrance d'un « vrai D.E.S. » pouvant être utilisé pour continuer des études ou postuler ou conserver un emploi ou simplement satisfaire à l'« exigence sociale implicite » de détenir un diplôme d'études secondaires.

5. Le cas des décrocheurs et les élèves en difficulté

Plusieurs élèves quittent l'école quelque part dans les premières années du secondaire — et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit généralement — sans autre papier qu'un bulletin scolaire que personne ne comprend (voie pratique, occupationnel, recyclage, résultats à des programmes-maison) ou une attestation du nombre d'années de fréquentation scolaire.

Nous devons préconiser l'utilisation partout au Québec d'un formulaire standard de « reconnaissance des acquis » qui indiquerait pour un tel élève le niveau des apprentissages effectivement réalisés à l'école ou à l'extérieur de l'école jusqu'à son départ, que ces apprentissages appartiennent à l'ordre d'enseignement primaire ou à l'une ou l'autre des classes du secondaire. Une telle approche nous permettrait aussi de reconnaître les acquis réels pour les élèves en difficulté. Ce n'est qu'à cette condition qu'un tel élève pourra un jour reprendre ses apprentissages là où il avait laissé ou, qu'à tout le moins, des personnes éclairées pourront lui proposer un programme de formation adéquat.

6. Les unités capitalisables

Il y a quelque chose d'un peu trop simple sinon simpliste, à voir dans les « unités capitalisables » une panacée dont devrait s'accompagner tout système opérationnel de reconnaissance des acquis. Il faut reconnaître au départ qu'il y a des apprentissages qui sont « atomisables » et d'autres qui ne le sont pas (ou qui le sont moins). Il faut se méfier de la tentation de faire des unités capitalisables un objectif et de faire converger les autres facettes de l'activité éducative — dont les programmes d'études ne sont pas la moins importante — vers la réalisation de cet objectif. C'est un moyen parmi d'autres et il faudrait avoir l'humilité de ne pas être tenté de l'utiliser là où ce ne serait pas pertinent.

7. Les ressources nécessaires

De nouvelles pratiques en reconnaissance des acquis peuvent constituer un projet social important. Mais il faut éviter que ce projet ne soit qu'un mirage. Il faut s'équiper pour répondre à la demande. Il faut consentir à y mettre les ressources nécessaires. Cela devra se traduire notamment par :

- la mise sur pied de centres régionaux d'accueil et de référence prêts à répondre aux besoins ;

- l'élaboration des instruments de mesure nécessaires pour évaluer les acquis de façon efficace et consentir à innover dans le domaine plus particulier des acquis expérimentiels ;
- la mise à jour de nos directives et règlements si besoin est ;
- un travail d'information et d'animation auprès de toutes les personnes qui ont une responsabilité à cet égard dans le réseau ;
- enfin, un effort concerté d'information auprès de la population qui attend de nous des mesures non équivoques en cette matière.

Conclusion

Bernanos disait : « Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents. » Soyons audacieux dans nos efforts pour aménager, à l'intention du jeune adulte — et du moins jeune —, des pratiques simples et efficaces de reconnaissance des acquis et nous aurons contribué à garantir « que le système scolaire est vraiment ouvert à tous ».



Alliance
mutuelle-vie

Une compagnie dont
les seuls propriétaires
sont les assurés

**Assurance en vigueur
\$5.9 milliards**

**Actif
\$412 millions.**